



Association Sarthoise des Amis

de Saint Jacques de Compostelle

courriel de l'association : contact@compostelle72.fr

Le Mans, le

Futur pèlerin,

Vous allez partir sur le chemin vers Saint Jacques de Compostelle, à pied, à cheval, ou à bicyclette. A cette fin, vous sollicitez de l'Association Sarthoise des Amis de Saint Jacques de Compostelle l'obtention du carnet de pèlerin (credencial) qu'il faudra faire tamponner tout au long de votre parcours, principalement dans les lieux où vous vous arrêterez pour dormir.

Ce document attestera de votre cheminement et de votre démarche. Il vous donnera accès aux refuges pèlerins(*), vous facilitera l'accès à certains sites et constituera pour vous un souvenir à votre retour.

En le recevant, il convient de s'engager à respecter les pratiques en cours sur le chemin. La possession de ce document vous engage à une conduite morale et matérielle respectant l'esprit de pèlerinage durant tout votre chemin.

. respect des lieux traversés, préservation et protection du cadre naturel, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que de la végétation, de la flore, des cultures agricoles et de la quiétude des élevages.

. respect des lieux d'accueil, des gîtes et de la vie communautaire qui y est proposée.

. respect envers les personnes qui vous accueillent, des autres pèlerins et des habitants des régions traversées.

La « credencial » ne donne aucun droit au pèlerin qui sera reconnaissant.

Le pèlerin est tenu de s'acquitter des sommes dues pour les frais de son hébergement et de sa nourriture. Lorsque le montant de ces frais est laissé à sa libre appréciation, que sa contribution soit généreuse, en argent ou en nature (aide aux hospitaliers, au ménage, à la bonne tenue du gîte). Libre participation (donativo) et gratuité ne sont pas synonymes. Ceux qui peuvent donner plus aident ceux qui ne peuvent que donner moins.

En respectant ces quelques principes, vous contribuerez à préserver l'harmonie et à protéger et pérenniser l'authenticité du chemin.

Ce carnet comporte une recommandation de notre part auprès des autorités civiles et religieuses pour une aide éventuelle sur le chemin.

A chaque étape, vous devrez faire dater et tamponner votre carnet de pèlerin. Il vous permettra, arrivé à Santiago, de justifier de votre pèlerinage et d'obtenir « la Compostela ». On peut obtenir les tampons dans les paroisses, les gîtes, à la police, au café, chez les commerçants, etc. Depuis mai 2016, il faut absolument faire tamponner sa « credencial » 2 fois par jour en 2 endroits différents sur les 100 derniers kilomètres.

Notre association décline toute responsabilité civile et pénale que pourrait engager votre conduite sur le chemin. Si vous êtes d'accord avec les termes de cette lettre, retournez le document ci-joint dûment rempli et signé. Dès réception, votre carnet de pèlerin vous sera remis.

Bon chemin. Ultraia !

Le Président

Je m'engage à respecter les valeurs énoncées ci-dessus au long du chemin que je vais suivre.

Le récipiendaire

** Toutefois les groupes de pèlerins à pied, organisés avec un véhicule d'accompagnement ainsi que des groupes à vélo seront tenus, en cas d'affluence, de chercher d'autres hébergements que les refuges de pèlerins, réservés en priorité aux pèlerins à pied sans véhicule d'accompagnement.*